

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 8 AVRIL à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 1991

DATE D'AFFICHAGE

29 MARS 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, Mme
PARROU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. HUGENDOBLER
Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENT-EXCUSE : M. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RENTREE SCOLAIRE 1991 : Projet de fermeture de la 6ème classe
élémentaire Louis Bouchet Mixte I.

VOTE : UNANIMITE.

Par courrier en date du 13 Février 1991, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a fait part de la mesure de fermeture de la 6ème classe élémentaire de l'Ecole Louis Bouchet Mixte I qu'il envisage de prendre pour la rentrée scolaire 1991.

Cette mesure a été prise après avoir relevé le nombre d'élèves inscrits au mois de Décembre 1990, soit 268.

Compte-tenu de ce chiffre et en globalisant le nombre d'élèves fréquentant l'Ecole Louis Bouchet Mixte I, mais aussi l'Ecole Louis Bouchet Mixte II, la moyenne d'élèves par classe serait en dessous de 27,4 (limite fixée par décret), après la fermeture de la classe envisagée.

Or, depuis le mois de Décembre, deux nouveaux élèves se sont inscrits et 5 préinscriptions ont été enregistrées.

Par ailleurs, tous les ans à la rentrée scolaire dix à douze nouveaux élèves arrivent directement à la suite, notamment, de cas de mutation des parents.

Aussi donc, la moyenne après fermeture se trouverait au-dessus du décret.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre en date du 13 Février 1991 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'émettre un avis défavorable au projet de fermeture d'une classe élémentaire à l'Ecole Louis Bouchet Mixte I.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents

Pour extrait Conforme

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 10 Avril 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT